

Document d'Informations Clés FCPR soumis au droit français^à

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

| | |
|--|---|
| NOM DU FONDS : | QUADRILLE PRIVATE OPPORTUNITIES (le « Fonds ») |
| CODE ISIN : | Part A2 : FR001400Z0B2 |
| NOM DE LA SOCIETE DE GESTION : | QUADRILLE CAPITAL (la « Société de Gestion ») |
| CONTACTS : | Email : investisseurs@quadrillecapital.com Site internet : www.quadrillecapital.com Téléphone : 0179742340 |
| AGREMENT : | L'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Quadrille Capital en ce qui concerne ce document d'informations clés. Quadrille Capital est agréée en France sous le numéro GP-07000013 et réglementée par l'AMF. |
| DATE DE PRODUCTION DU DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES : | 09/02/2026 |

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds commun de placement à risques (FCPR) soumis au droit français.

Durée : La durée du Fonds est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans. La durée du Fonds peut être réduite par anticipation sur décision de la Société de Gestion, conformément aux dispositions du Règlement et à la réglementation applicable.

Période de détention recommandée : Huit (8) ans

Objectifs : L'objectif du Fonds est de faire bénéficier ses investisseurs d'une perspective de rentabilité sur le long terme sur capitaux investis, en engageant majoritairement le Fonds dans des acquisitions et prises de participations, directes ou indirectes, dans des titres d'entreprises non admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger.

L'objectif du Fonds est d'investir dans les entreprises contribuant au développement des actifs technologiques en mettant en œuvre deux (2) stratégies :

- La stratégie dite « Actifs Privés » par l'investissement aux côtés d'autres fonds d'investissement gérés ou conseillés par la Société de Gestion ou par une Entreprise Liée (ci-après les « Fonds Liés ») ou aux côtés de fonds qui ne sont pas des Fonds Liés (ci-après les « Fonds Tiers ») principalement en acquérant des participations dans des Fonds Sous-Jacents ou portefeuille de Fonds Sous-Jacents pouvant être des Fonds Liés ou des Fonds Tiers (ci-après les « Investissements en Fonds Sous-Jacents »), primaires et / ou secondaires, et dans une moindre mesure, en souscrivant ou en acquérant des participations dans des Sociétés du Portefeuille (ci-après les « Investissements Directs ») ; étant précisé que le Fonds pourra également réaliser seul des Investissements en Fonds Sous-Jacents ou des Investissements Directs; et
- La stratégie dite « Actifs Liquides » par la souscription ou l'acquisition d'actifs définis à l'article 50, paragraphe 1, de la Directive OPCVM.

Ces deux stratégies sont mises en œuvre par la constitution de deux poches : une « Poche Actifs Privés » et une « Poche Actifs Liquides » dont la composition respective est détaillée ci-après.

La Poche Actifs Privés représentera soixante-quinze pourcent (75 %) maximum des investissements du Fonds et la Poche Actifs Liquides vingt-cinq pourcent (25 %) minimum de ces mêmes investissements. Le Fonds pourra investir dans l'ensemble des actifs autorisés par le présent Règlement et conformes à la réglementation applicable.

Le Fonds respectera le quota réglementaire de cinquante pourcent (50 %) décrit à l'Article 4.1 du Règlement du Fonds conformément aux dispositions de l'article L.214-28 du CMF.

L'intégralité des revenus perçus par le Fonds pendant sa durée de vie seront capitalisés par la Société de Gestion. Il ne sera procédé à aucune distribution de revenus pendant la durée de vie du Fonds. La Société de Gestion pourra procéder à des distributions de produits de cession d'actifs selon les modalités à l'article 13 du Règlement.

A compter de la Date de Constitution s'ouvre une première période de souscription de vingt-quatre (24) mois. La Société de Gestion disposera ensuite de la faculté d'ouvrir de nouvelles périodes de souscription successives de vingt-quatre (24) mois chacune.

Les porteurs de Parts du Fonds peuvent demander le rachat de leurs Parts pendant toute la durée de vie du Fonds à compter de l'expiration d'un délai de trois (3) ans suivant la Date de Constitution du Fonds (hors cas de rachats anticipés prévus par le Règlement).

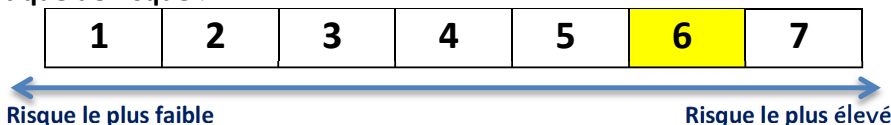
Nom du dépositaire : Société Générale, département *Securities Services*.

Investisseurs de détail visés : Les personnes physiques investisseurs de détail ainsi que les personnes morales.

Les caractéristiques du Fonds sont décrites dans le Règlement qui vous sera remis avant la souscription. Le DIC, le Règlement et la plaquette commerciale, sont disponibles en Français sur le site internet de Quadrille Capital : www.quadrillecapital.com. Vous pouvez également demander une copie gratuite papier ou électronique sur simple demande. Pour obtenir la valeur liquidative, le rapport annuel ou toute autre information sur le Fonds, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse suivante : investisseurs@quadrillecapital.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ^à

Indicateur synthétique de risque ^à



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 années jusqu'à la clôture de sa liquidation. A cet égard, il est rappelé que vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant l'échéance. Outre le versement d'une commission en cas de rachat exceptionnel avant l'échéance, vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sollicitez la sortie du produit avant l'échéance. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou d'une impossibilité de la part du Fonds de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que la capacité du Fonds à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, compte tenu de l'absence d'un marché liquide secondaire pour les parts émises par le Fonds (lié notamment à la nature du produit), vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement le produit ou devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous recevrez en retour.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Ce Fonds présente d'autres risques tels que le risque de crédit, ou le risque de liquidité. Nous vous invitons à consulter le Règlement du Fonds pour plus d'informations sur les risques matériellement pertinents pour le Fonds mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures calculées à partir de données publiques issues des études sur la performance des fonds de capital-investissement. Ces scénarios représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépendra du prix de cession des actifs détenus dans le portefeuille du Fonds, de l'ensemble des coûts du Fonds et de la durée de détention de votre investissement. Cela dépendra également des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 8 ans

Exemple d'investissement : 10.000 euros

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

| Scenarios | | Si vous sortez après 1 an (pour rappel : les rachats sont bloqués pendant les 3 premières années) | Si vous sortez après 8 ans (période de détention recommandée) |
|------------------------|---|---|---|
| Scenario minimum | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement. | | |
| Scenario de tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 8.526 € | 9.721 € |
| | Rendement annuel moyen | -14,78 % | -0,35 % |
| Scenario défavorable | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 8.919 € | 11.994 € |
| | Rendement annuel moyen | -10,83 % | 2,30 % |
| Scenario intermédiaire | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10.100 € | 16.918 € |
| | Rendement annuel moyen | 1,00 % | 6,79 % |
| Scenario favorable | Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts | 10.572 € | 19.579 € |
| | Rendement annuel moyen | 5,74 % | 8,75 % |

Les scénarios visés ci-dessus ne valent que pour une sortie après la période de 8 ans, et ne sauraient s'appliquer (notamment par extrapolations) en cas de sortie avant cette période de 8 ans (sortie qui ne pourra intervenir que si vous êtes dans une situation exceptionnelle de rachat prévue par le règlement, ou que si vous trouvez une liquidité par voie de cession, laquelle paraît peu probable compte tenu de l'absence d'un marché liquide secondaire pour les parts émises par le Fonds).

Que se passe-t-il si Quadrille Capital n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion de portefeuille. En cas de défaillance de la Société de Gestion de portefeuille, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Vous allez supporter des coûts, ce qui aura pour effet de réduire le rendement du produit. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et sur la période d'investissement recommandée. **Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.**

Nous avons supposé :

- que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10.000 euros sont investis

| Investissements de 10.000 EUR | | |
|---------------------------------|-------------------|--------------------|
| Scenarios | Sortie après 1 an | Sortie après 8 ans |
| Coûts totaux | 174 € | 2.659 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1,74 % | 2,43 % |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,22 % avant déduction et de 6,79 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement (sur la base d'un investissement de votre part égal à 10.000 euros) à la fin d'une période de un (1) an (étant précisé que les rachats sont bloqués pendant les trois premières années - hors cas de rachats anticipés prévus par le Règlement) et à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 8 ans |
|---|---|---------------------------|----------------------------|
| Coûts d'entrée | Absence de droits d'entrée. | 0 € | 0 € |
| Coûts de sortie | Absence de coûts de sortie. | 0 € | 0 € |
| Coûts récurrents (NB : prélevés chaque année) | | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 2,29% de la valeur de votre investissement par an. Ces frais comprennent la rémunération de la Société de gestion, du dépositaire, du commissaire aux comptes et les autres frais (assurances...). | 164 € | 218 € |
| Coûts de transaction | 0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus par le Fonds lorsque la Société de Gestion procède aux investissements et désinvestissements du Fonds dans les sociétés du portefeuille. Le montant réel varie en fonction de la quantité des opérations d'investissement et de désinvestissement. | 11 € | 6 € |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | | |
| Commissions liées aux résultats | La Société de Gestion pourra percevoir une commission de performance annuelle en fonction de la croissance annuelle de l'Actif Net du Fonds. | 0 € | 109 € |
| Commissions d'intéressement | Absence de « <i>carried interest</i> » | 0 € | 0 € |

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux articles 21 à 26 du Règlement du Fonds disponible sur le site de la Société de Gestion.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : Huit (8) ans, soit au plus tôt jusqu'au 9 février 2034. La durée de recommandation minimum requise est fonction des objectifs de l'investisseur, son expérience, son horizon de placement, la fiscalité applicable et son degré d'acceptation du risque.

Les porteurs de Parts du Fonds peuvent demander le rachat de leurs Parts pendant toute la durée de vie du Fonds telle que définie à l'article 8 à compter de l'expiration d'un délai de trois (3) ans suivant la Date de Constitution du Fonds (hors cas de rachats anticipés prévus par le Règlement). Les demandes de rachat centralisées seront en principe satisfaites hebdomadairement à chaque calcul de Valeur Liquidative dans la limite d'un montant maximum de zéro virgule cinq pourcent (0,5 %) de l'Actif Net du Fonds, au prorata des souscriptions respectives des porteurs de Parts dans le Fonds. Les demandes de rachat seront traitées par la Société de Gestion dans les conditions exposées à l'article 11.2 du Règlement du Fonds.

La cession des Parts du Fonds au profit d'un autre porteur, ou d'un tiers, demeure possible et devra alors intervenir en application des dispositions de l'article 12 du Règlement du Fonds. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que, compte tenu de l'absence d'un marché liquide secondaire pour les Parts émises par le Fonds (lié notamment à la nature du produit), vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement le produit ou devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations concernant le produit sont à adresser à votre distributeur qui prendra toute mesure nécessaire. Vous avez également la possibilité de contacter la Société de Gestion (www.quadrillecapital.com) par e-mail à l'adresse suivante : investisseurs@quadrillecapital.com ou par courrier postal adressé au 16, Place de la Madeleine – 75008 Paris.

Autres informations pertinentes à

En cas de désaccord sur la réponse, il est possible de saisir le médiateur de l'AMF : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75082 PARIS cedex 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site : www.amf-france.org

Critères ESG : Le Fonds est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Le DIC, le Règlement, la plaquette commerciale sont disponibles sur le site internet de Quadrille Capital : www.quadrillecapital.com
Pour obtenir la valeur liquidative, le rapport annuel ou toute autre information sur le Fonds, vous pouvez nous contacter par email : investisseurs@quadrillecapital.com